

4. Acteur Candidat : valider la spécialité suivie uniquement en 1ère

Le candidat accède au portail candidat CYCLADES pour valider la spécialité suivie uniquement en 1ère

Sur le portail Candidat CYCLADES, dans le menu « Mes inscriptions », il clique sur la vignette [1] puis il sélectionne [2] « Valider la spécialité suivie uniquement en 1ère » puis valide [3].



Epreuves Anticipées : Epreuves Communes de Contrôle Continu

Le candidat vérifie les informations saisies puis il valide [4]. La confirmation de son inscription à la spécialité suivie uniquement en 1ère : le complément d'inscription est généré et disponible dans le menu « Mes documents » [5]. La date et l'heure de validation est éditée sur le document complément d'inscription.

Remarque : Le candidat n'a pas de document à remettre à l'établissement

Exemple de complément d'inscription, données de test